

UNAIDS/PCB(19)/06.2
29 novembre 2006

**19^e réunion du Conseil de Coordination du Programme de
l'ONUSIDA
Lusaka, Zambie,
6-8 décembre 2006**

Point 8 de l'ordre du jour provisoire :

Projet de décisions, recommandations et conclusions

Le Conseil de Coordination du Programme :

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire

1. *Adopte* l'ordre du jour provisoire.

Point 1.2 de l'ordre du jour : Confirmation des différents responsables

2. Comme il l'a été décidé lors de sa 18^e réunion, *confirme* la Suède en tant que Présidente, la Thaïlande en tant que Vice-Présidente, et l'Australie en tant que Rapporteur pour la 19^e réunion du Conseil de Coordination du Programme.

Point 1.3 de l'ordre du jour : Déclaration du Directeur exécutif

3. Saluant la déclaration du Directeur exécutif de l'ONUSIDA, le Conseil de Coordination du Programme : [à compléter]

Point 2 de l'ordre du jour : Progrès réalisés dans la mise en œuvre et la coordination de la riposte nationale

4.1 *Note* les progrès réalisés pour fixer des cibles nationales en matière d'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, à la prise en charge et à l'appui ; *reconnaît* la nécessité d'un appui aux pays pour un suivi continu, en particulier la facilitation de stratégies coordonnées pour vaincre les obstacles à la mise à niveau ; et *prie* l'ONUSIDA de faire rapport sur les progrès réalisés lors de la réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2007 ;

4.2 *Soutient* l'application des Directives à l'intention de la société civile pour renforcer la participation active de la société civile aux ripostes nationales au SIDA ;

4.3 *Reconnaît* l'importance de l'Outil national pour l'harmonisation et l'alignement pour l'amélioration de la transparence au niveau des pays en faveur de processus efficaces et soutient son application dans le cadre des examens portant sur le SIDA et *prie* l'ONUSIDA de faire rapport sur les progrès réalisés lors de la réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2007 ;

4.4 *Invite* les pays donateurs, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et le système des Nations Unies à présenter, lors de la réunion du Conseil de Coordination du Programme de juin 2007, leur action et les progrès réalisés au niveau pays vers la mise en œuvre des engagements ayant trait à l'harmonisation et à l'alignement ;

4.5 *Note* les progrès réalisés sur l'Evaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion et *demande* que le rapport final soit présenté lors de la 20^e réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2007.

Point 3 de l'ordre du jour : Soutien multilatéral au niveau pays

- 5.1 *Demande* aux chefs de Secrétariat des Coparrainants de l'ONUSIDA et au Secrétariat de l'ONUSIDA :

- a) de donner des instructions claires à leurs représentants respectifs au niveau pays pour le suivi de la directive du Secrétaire général sur l'établissement d'Equipes conjointes des Nations Unies sur le SIDA avec des Programmes d'appui conjoints ;
- b) de faire en sorte que les initiatives conjointes des Nations Unies concernant la planification et la programmation autour du VIH et du SIDA se reflètent dans les performances du représentant de l'agence dans le pays ;
- c) d'informer les partenaires nationaux au sujet de l'établissement de Dispositifs d'appui technique et de fournir des instructions claires sur la nécessité pour le personnel de l'ONUSIDA au niveau pays de promouvoir leur utilisation en facilitant une assistance technique de qualité ;
- d) de communiquer clairement la nécessité pour le personnel au niveau pays de collaborer étroitement avec les partenaires nationaux pour identifier et résoudre les difficultés liées à la mise en œuvre, notamment les besoins d'appui technique ; et
- e) d'encourager les partenaires donateurs à reconnaître que l'identification des lacunes et les demandes d'assistance sont une mesure positive en direction de l'appropriation nationale et de la durabilité.

5.2 *Demande* à l'ONUSIDA et au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme de mieux coordonner la riposte aux besoins d'assistance technique des pays pour la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la paludisme, notamment l'utilisation des Dispositifs d'appui technique afin d'étendre la fourniture d'assistance technique aux partenaires dans les pays pour la mise en œuvre de ces subventions ;

5.3 *Demande* aux donateurs et aux fournisseurs d'appui technique de collaborer plus étroitement avec l'ONUSIDA, aux niveaux sous-régional et des pays, au renforcement des capacités des pays en matière de planification stratégique et opérationnelle nationale, ainsi qu'à l'intégration du SIDA dans les instruments du développement nationaux et locaux et les programmes sectoriels. Cette collaboration comprendrait la promotion de ces services relativement nouveaux, et les compléterait à l'aide d'un financement supplémentaire et d'un appui technique harmonisé.

Point 4.1 de l'ordre du jour : Cadre stratégique 2007-2010 pour l'appui de l'ONUSIDA aux efforts des pays sur la voie de l'accès universel

6. *Approuve* le Cadre en tant que guide principal pour la planification, la budgétisation, la mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et des pays, et le suivi des progrès réalisés grâce à l'appui du Programme commun aux efforts des pays visant à s'approcher de l'objectif de l'accès universel de 2007 à 2010.

Point 4.2 de l'ordre du jour : Examen des tâches de l'ONUSIDA

7.1 *Réaffirme* les cinq principes directeurs comme intrinsèques dans toutes les recommandations, décisions et conclusions du Conseil de Coordination du Programme, et *décide* de les inclure à l'avenir comme préambule à tous les ensembles de décisions, recommandations et conclusions du Conseil de Coordination du Programme ;

7.2 *Demande* au Groupe de rédaction de garder à l'esprit la nature intrinsèque des principes directeurs lors de la production de recommandations, décisions et conclusions concrètes, contraignantes et assorties de délais ;

7.3 *Approuve* la liste des tâches actives qu'il est proposé de retirer ;

7.4 *Prend note* de la consolidation des tâches actives en fonctions plus larges regroupées sous les directions stratégiques figurant dans le Cadre stratégique 2007-2010 pour l'appui de l'ONUSIDA aux efforts des pays sur la voie de l'accès universel.

7.5 *Prend note* de la consolidation des mandats découlant des décisions des organes principaux des Nations Unies.

Point 5 de l'ordre du jour : Renforcement de la coordination mondiale sur le SIDA

8. *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de fournir des propositions plus détaillées pour la mise en œuvre des mesures suivantes approuvées pour renforcer la coordination mondiale, à présenter lors de la 20e réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2007.

- ...

Point 6 de l'ordre du jour : SIDA, sécurité et action humanitaire

9.1 *Demande* aux Coordonnateurs résidents et humanitaires des Nations Unies, aux Présidents des Groupes thématiques et aux Coordonnateurs de l'ONUSIDA dans les Pays de s'attaquer activement aux besoins relatifs au SIDA des populations affectées par des urgences et des personnels en uniforme au niveau pays, en promouvant l'utilisation systématique des directives existantes, et le renforcement et le maintien des capacités d'intégration du SIDA parmi les Equipes des Nations Unies dans les pays et les partenaires nationaux ;

9.2 *Approuve* les efforts de l'ONUSIDA et de ses partenaires (tels que le DPKO) en vue de poursuivre la lutte contre le SIDA au sein des services nationaux de personnels en uniforme et des forces de maintien de la paix, notamment par une meilleure intégration des programmes militaires nationaux dans les programmes civils et la promotion de services complets de prévention, de traitement, de prise en charge et d'appui ;

9.3 *Recommande* que l'ONUSIDA aborde l'impact du SIDA sur les cadres clés du gouvernement autres que les militaires, notamment le personnel judiciaire, de police et du gouvernement local, et *reconnait* que le personnel pénitentiaire et des centres de détention, ainsi que les fonctionnaires des douanes et de l'immigration, doivent être visés, parmi d'autres, car ils fournissent des points d'entrée importants pour les programmes ciblant les groupes vulnérables ;

9.4 *Demande* aux gouvernements nationaux comme aux donateurs internationaux d'incorporer un financement destiné à répondre aux besoins en matière de SIDA ayant trait à la sécurité et à l'assistance humanitaire dans leurs activités de lutte contre le SIDA. Les instruments du développement et du financement humanitaire doivent être adaptés pour permettre un financement suffisant pour le SIDA durant la transition entre les périodes d'urgence et de post-urgence.

9.5 *Reconnaissant* la collaboration déjà en cours entre l'ONUSIDA et les partenaires tant au sein qu'à l'extérieur de l'ONUSIDA, le CCP *recommande* que des mesures soient prises pour formaliser cette collaboration, par le biais de l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'action entre le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et l'ONUSIDA ; par l'intermédiaire des membres officiels du Secrétariat ONUSIDA du Comité permanent interinstitutions des Nations Unies et d'un leadership renforcé au sein du Groupe de travail sur le SIDA et la sécurité.

Point 7 de l'ordre du jour : Autres questions

10. [à compléter le cas échéant]

Point 8 de l'ordre du jour : Adoption des décisions, recommandations et conclusions

11. *Adopte* les décisions, recommandations et conclusions de la 19e réunion du Conseil de Coordination du Programme.